

DEMANDE DE PRET ENTRE BIBLIOTHEQUES

NOM : ----- Prénom : - -----

Adresse complète :----- -----

----- Tél : -----

OUVRAGE DEMANDÉ

Auteur (Nom, prénom) :----- -----

Titre de l'ouvrage (s'il s'agit d'un article, préciser aussi le titre du périodique) :-----

Editeur : ----- Année d'édition : -----

Prêt à domicile →

(cocher cette case si vous ne souhaitez pas recevoir de document qui devrait être consulté sur place)

SIGNATURE : -----

A NOTER : LES FRAIS DE PORT DES OUVRAGES REÇUS SONT À VOTRE CHARGE EN REMPLISSANT CETTE DEMANDE VOUS VOUS ENGAGEZ À LES ACQUITTER. VEUILLEZ CONSULTER LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT AU VERSO . MERCI

DEMANDE DE PRET ENTRE BIBLIOTHEQUES

NOM : ----- Prénom : - -----

Adresse complète :----- -----

----- Tél : -----

OUVRAGE DEMANDÉ

Auteur (Nom, prénom) :----- -----

Titre de l'ouvrage (s'il s'agit d'un article, préciser aussi le titre du périodique) :-----

Editeur : ----- Année d'édition : -----

Prêt à domicile exclusivement → (cocher cette case si vous ne souhaitez pas recevoir de document qui devrait être consulté sur place)

SIGNATURE : -----

A NOTER : LES FRAIS DE PORT DES OUVRAGES REÇUS SONT À VOTRE CHARGE EN REMPLISSANT CETTE DEMANDE VOUS VOUS ENGAGEZ À LES ACQUITTER. VEUILLEZ CONSULTER LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT AU VERSO . MERCI

PRET ENTRE BIBLIOTHEQUES : MODALITÉS

Si vous ne trouvez pas le titre qui vous intéresse dans notre fonds, vous pouvez faire appel à notre service de Prêt entre Bibliothèques qui recherchera alors l'ouvrage demandé en fonction de sa disponibilité auprès de diverses bibliothèques municipales ou universitaires.

Les conditions de prêt sont fixées par l'établissement de provenance :

- le prêt entre bibliothèques est un service pour lequel *il vous est demandé une participation aux frais de port du document (de 7 à 10 € environ par document)*
Cette facturation intervient dans des délais très variables (de 1 mois à 1 an) suivant la bibliothèque d'origine.
- l'ouvrage peut faire l'objet de restriction : prêt à domicile interdit (thèses, livres antérieurs à 1900.) :
- la durée de prêt peut varier de 15 jours à 1 mois

Nous vous recommandons vivement de tenir compte de ces différences possibles en cas de demandes multiples pouvant provenir de différents établissements.



PRET ENTRE BIBLIOTHEQUES : MODALITÉS

Si vous ne trouvez pas le titre qui vous intéresse dans notre fonds, vous pouvez faire appel à notre service de Prêt entre Bibliothèques qui recherchera alors l'ouvrage demandé en fonction de sa disponibilité auprès de diverses bibliothèques municipales ou universitaires.

Les conditions de prêt sont fixées par l'établissement de provenance :

- le prêt entre bibliothèques est un service pour lequel *il vous est demandé une participation aux frais de port du document (de 7 à 10 € environ par document)*
Cette facturation intervient dans des délais très variables (de 1 mois à 1 an) suivant la bibliothèque d'origine.
- l'ouvrage peut faire l'objet de restriction : prêt à domicile interdit (thèses,
- livres antérieurs à 1900)
- la durée de prêt peut varier de 15 jours à 1 mois

Nous vous recommandons vivement de tenir compte de ces différences possibles en cas de demandes multiples pouvant provenir de différents établissements.

